

# GUIDE et DOSSIER POUR LA CREATION D'UNE ASSOCIATION



Textes de référence :      Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 relative au contrat d'association.  
                                     Décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution  
                                     de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

## QUELQUES PRINCIPES

La loi de 1901 et son décret d'application expliquent la manière de créer une association. La législation offre la plus grande liberté en ce qui concerne les buts, la composition et le fonctionnement. Créer son association est une démarche relativement simple qui nécessite cependant le respect de certaines procédures.

*Article 1 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »*

Il suffit de 2 personnes pour constituer une association. S'il ne subsiste plus qu'un seul membre, la dissolution s'impose. Le caractère contractuel de la relation qui unit les membres de l'association se traduit :

- par une liberté d'adhérer ou de démissionner pour le sociétaire,
- mais également par une liberté de choisir ses membres pour l'association.

# Comment créer une association loi 1901 ?

La loi de 1901 et son décret d'application expliquent la manière de créer une association. La législation offre la plus grande liberté en ce qui concerne les buts, la composition et le fonctionnement.

## 1- Partir d'une idée, d'une raison d'être, d'un projet

Bien le cerner, le définir et prévoir le mode d'organisation de l'association

## 2- Rédiger les statuts (voir modèle)

avec les membres fondateurs et les personnes intéressées

## 3- Organiser l'assemblée générale constitutive

## 4- Rédiger un procès verbal de l'assemblée générale constitutive (voir modèle)

## 5- Déposer le dossier de déclaration de création

Au Pôle unique des associations de la Direction départementale de la cohésion sociale (si le siège social est situé dans une commune de l'arrondissement d'Orléans), ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où est située la commune dans les autres cas (Montargis ou Pithiviers).

L'administration vous délivre un récépissé de déclaration qu'elle fait parvenir au déclarant **dans un délai de 5 jours.**

L'administration se charge de transmettre la demande de parution (document cerfa n° 13973\*01) à la direction des journaux officiels. Les informations sont ensuite publiées dans un délai de un mois environ. La version papier de cette publication vous est alors adressée ainsi que la facture de redevance que vous acquitterez correspondant au coût d'insertion au J.O.A.F.E. La version en ligne est publiée sur le site internet <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association>.

**Cette publication donne la capacité juridique à votre association.**

## 6- Ouvrir un registre spécial

Un cahier ou un classeur dans lequel doivent figurer tous les documents (déclarations en préfecture et récépissés) concernant **les évènements essentiels de la vie de l'association** comme les modifications de certains articles des statuts (siège, dénomination, objet, instances...) ou encore les changements de dirigeants.

On peut aussi y joindre les procès verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration. Ceci n'est pas obligatoire mais conseillé.

## ATTENTION

**Vous devez IMPERATIVEMENT conserver, pendant toute la durée de vie de l'association, le récépissé de déclaration et le journal officiel dans lequel votre association fait l'objet d'une publication.**

**Ces documents étant les seuls à pouvoir justifier de l'existence juridique de votre association auprès des tiers (administration, collectivités territoriales, banque, la poste, etc....).**

# Comment déclarer une création d'association ?

Voici tous les documents à joindre pour la déclaration :

- 1) **une demande de déclaration établie sur papier libre** (voir modèle joint ANNEXE 1)
- 2) **un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive datant de 3 mois maximum**, signé par au moins par un des membres du bureau (voir modèle ANNEXE 2) ;
- 3) **un exemplaire des statuts datés, et signés sur chaque page** (OBLIGATOIRE) par au moins deux des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants (voir exemple de statuts en ANNEXE 3) ;
- 4) **La déclaration de création d'une association loi 1901 - Déclaration préalable : Veuillez compléter le formulaire CERFA n°13973\*01** établi sur un imprimé prévu à cet effet.  
NB : Pour toute déclaration de création d'association, une facturation vous sera demandée pour la publication au journal officiel (44 euros).
- 5) **La liste des personnes des personnes chargées de l'administration (Membres du bureau en général) :**  
Veuillez compléter le formulaire CERFA n° 13971\*01
- 6) **une enveloppe timbrée au tarif en vigueur** avec l'adresse complète du **Président ou du siège social de l'association** pour l'envoi du récépissé de déclaration.
- 7) **une attestation d'hébergement du siège social**  
Etablie par le propriétaire autorisant la domiciliation du siège social (obligatoire si le siège social est en mairie, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, maison des associations, etc...)

## Où déclarer ? (ATTENTION ! Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur)

### Le siège social est situé dans l'arrondissement d'Orléans

Envoyer le dossier à :

Préfecture du Loiret  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S)  
Pôle Unique des associations  
181 rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX

### Où déposer le dossier : (Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 9H à 12H)

Cité Administrative Coligny – Bâtiment C1 –  
Bureau 603 (6<sup>ème</sup> étage)  
131 rue du faubourg Bannier – 45042- ORLEANS cedex  
Tél :02.38.42.42.10

### Le siège social est situé dans l'arrondissement de Montargis :

Adresse : Sous-préfecture de Montargis 22-24 Boulevard Paul Baudin  
45207- MONTARGIS CEDEX  
Tél : 02.38.28.66.26

### Le siège social est situé dans l'arrondissement de Pithiviers

Adresse : Sous-préfecture de Pithiviers  
11, Mail Sud BP 725 45307- PITHIVIERS CEDEX  
Tél : 02.38.30.94.49

## **Vous souhaitez être aidé dans votre démarche de création :**

Contactez le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles du Loiret (C.R.I.B)

### **Vous êtes dirigeant d'une association sportive :**

Vous vous adressez pour les questions statutaires, réglementaires et financières

**Au Comité Départemental Olympique et Sportif du Loiret (CDOS)**

Maison des sports - 1240, Rue de la Bergeresse - 45160 – OLIVET

Tél. : 02 38 49 88 46 - E-mail : [cdos-loiret@wanadoo.fr](mailto:cdos-loiret@wanadoo.fr)

Pour les questions liées à l'emploi

**A l'association Profession- Sport Loiret**

Maison des sports - 1240, Rue de la Bergeresse - 45160- OLIVET

Tél. : 02 38 62 97 20 - E-mail : [professionsportloiret@wanadoo.fr](mailto:professionsportloiret@wanadoo.fr)

### **Vous êtes dirigeant d'une association d'un autre secteur: (culture, social, environnement ....)**

Vous vous adressez pour les questions statutaires, réglementaires, financières et d'emploi

**A la Ligue de l'Enseignement du Loiret (FOL 45)**

Avenue du Parc floral -45100 - ORLEANS- La Source (près du rond-point de St Cyr-en-val)

Mr Thomas RODEFF - Tél. : 02 38 62 75 37 - E-mail: [crib-fol45@orange.fr](mailto:crib-fol45@orange.fr)

\*\*\*\*\*

## **Avant de déposer votre dossier, n'avez-vous rien oublié ?**

- Une déclaration sur papier libre (voir modèle annexe 1)**
- Un P.V de l'assemblée générale constitutive (voir modèle annexe 2)**
- Un exemplaire des statuts signés et datés (voir modèle annexe 3)**
- La déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration (Annexe cerfa n°13971\*01)**
- Un demande de déclaration préalable (Annexe cerfa n°13973\*01)**
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur**
- Une attestation d'hébergement du siège social (si nécessaire)**